

Dette obligataire et autres dettes à long terme des administrations publiques locales — Nouvelles émissions

OBJET		
Code	A. Ouvrages de génie	
001	Améliorations locales	
010	Bassins, quais, jetées, brise-lames	
020	Murs de soutènement remblais, lutte contre les inondations	
060	Chemins, rues, terrains de stationnements; à surface dure ou revêtue	
061	Transport rapide	
062	Régies de stationnement	
070	Gravier, terre, argile, etc.	
080	Trottoirs, sentiers	
090	Signaux, garde-fous, clôtures à neige, lumières de signalisation, etc.	
100	Ponts, chevalets, échangeurs, etc.	
110	Tunnels, passages souterrains	
120	Aérodromes, terrains d'atterrissage, pistes, aires d'envol et aides à la navigation	
130	Digues	
140	Drains, fossés de drainage, égouts pluviaux	
141	Drains et récupération des terrains	
142	Assistance côtière	
150	Travaux d'irrigation et d'assèchement	
160	Réservoirs d'eau	
170	Centrales de pompage de l'eau et usines de filtration	
180	Conduites principales d'eau, bouches à incendie et services connexes	
190	Barrages et réservoirs	
200	Égouts vannes	
210	Épuration des eaux d'égout et enlèvement des ordures ménagères	
215	Lutte contre la pollution	
220	Incinérateurs	
230	Travaux de remblayage	
240	Centrales d'énergie électrique y compris les ouvrages d'adduction et de régulation (barrages hydro-électriques, etc.)	
250	Transformateurs et postes de distribution	
260	Lignes de transmission et de distribution d'énergie (aériennes et souterraines)	
263	Vapeur et chauffage central	
270	Éclairage des rues	
271	Câbles souterrains	
280	Lignes de téléphone et de télégraphe, câbles souterrains et sous-marins	
290	Parcs, aménagement paysager, gazonnage, etc.	
300	Piscines, courts de tennis, terrains de golf	
325	Transport en commun	
330	Réseaux de distribution de gaz	
340	Autres ouvrages de génie, y compris les travaux de recherche et de mise en valeur (précisez les points principaux)	
	B. Bâtiments	
350	Immeubles à bureaux	
360	Ateliers	
370	Entrepôts, dépôts frigorifiques, silos, dépôts de vrac, caves, etc.	
Code	B. Bâtiments (suite)	
380	Garages	
400	Stations de radio, de télévision, d'amplification, de relais, centraux de téléphone	
410	Hangars d'avions	
420	Écoles et autres maisons d'enseignement	
421	Garderies	
425	Collèges	
431	Hôpitaux	
432	Cliniques, postes de premiers soins	
441	Palais de justice, prisons, etc.	
442	Postes de police	
443	Postes de sapeurs-pompiers	
444	Bibliothèques	
445	Foyers pour personnes âgées	
446	Jardins zoologiques	
447	Musées	
450	Logements résidentiels	
470	Magasins de détail et de gros	
471	Marchés	
480	Cinéma, stades sportifs, centres de divertissement et de loisirs	
481	Expositions	
490	Autres bâtiments	
	C. Remembrement Foncier	
901	Banques de terrains	
902	Rénovation urbaine	
903	Parcs industriels	
904	Autres	
	D. Machines et Matériel	
521	Services de protection	
522	Services relatifs aux transports	
523	Approvisionnement d'eau	
524	Enlèvement des ordures ménagères	
790	Ordinateurs	
800	Autres machines et matériel non précisés ci-dessus	
LE NOM DU PRETEUR		
1	Gouvernement fédéral	
2	Organisme fédéral	
3	Gouvernement provincial	
4	Organisme provincial	
5	Autre administration locale	
6	Organe central d'emprunt (autre qu'un organisme provincial) précisez	
7	Banque à charte	
8	Société d'assurance	
9	Courtier en valeurs	
10	Autres institutions financières au Canada	
11	Public canadien :	hors cote
12		placements privé
13	À l'extérieur du Canada:	secteur public
14		secteur privé

Nous vous remercions de votre collaboration.
Veuillez retourner le questionnaire dans l'enveloppe ci-jointe.

Division de la statistique du secteur public

Confidentiel une fois rempli.

☐

Dette obligataire et autres dettes à long terme des administrations publiques locales — Nouvelles émissions

Rapport du mois de : _____

Rapport de l'année : _____

GUIDE

AUTORISATION

Déclaration exigée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

EN VERTU DE LA LOI SUR LA STATISTIQUE, IL EST OBLIGATOIRE DE COMPLÉTER CE QUESTIONNAIRE.

CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

ENTENTES DE PARTAGE DE DONNÉES

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada transmettra les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

Pour plus de détails au sujet des ententes de partage de données, veuillez consulter la lettre jointe au questionnaire ou nous contacter.

OBJET

Cette enquête vise à obtenir des renseignements sur toutes les dettes à long terme contractées par les administrations publiques locales au Canada. L'information sera utilisée par les Comptes économiques nationaux, la Banque du Canada, et d'autres organismes fédéraux ou provinciaux. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

<http://www.statcan.gc.ca>

DIRECTIVES

1. Veuillez s'il vous plait joindre une copie des relevés de remboursements.
2. Inclure les émissions qui ont été livrées durant la période de référence à l'étude.
3. La couverture de cette enquête s'étend aussi aux corporations municipales (unitaires, régionales ou métropolitaines), aux conseils scolaires et aux autres commissions et conseils spéciaux mis sur pied afin de fournir des services municipaux. Tous ces organismes sont tenus de remplir un questionnaire et d'identifier les émissions d'obligations ou d'autres formes d'emprunt à long terme.
4. Si une opération intergouvernementale est effectuée par suite d'un emprunt fait au nom d'une autre administration publique locale, il faudra identifier cette autre administration publique.
5. Si vous avez de la difficulté à remplir le questionnaire, communiquez avec la **Division de la statistique du secteur public par téléphone 613-862-5583, télécopieur 613-951-0661 ou par courriel à diana-lynn.walters@canada.ca**.
6. Veuillez retourner le questionnaire rempli à l'adresse suivante avant le 15 du mois suivant la réception de ce dernier :

Section de la production et diffusion
Division de la statistique du secteur public
Immeuble Jean-Talon, 9ième étage
Statistique Canada
170, promenade Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario, K1A 0T6

Dette obligataire et autres dettes à long terme des administrations publiques locales — Nouvelles émissions

[illegible]

VEUILLEZ JOINDRE UNE COPIE DES RELEVÉS DE REMBOURSEMENTS

Signature :	Titre :	Courriel :	Numéro de téléphone : ()	Date :
-------------	---------	------------	-------------------------------	--------